

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE *autorisation environnementale (volet « loi sur l'eau »)*

Enquête publique relative à la construction d'une nouvelle station d'épuration destinée à traiter les effluents de CHATILLON-SUR-CHALARONNE et L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT et préalable à l'autorisation environnementale visée à l'article L.181-1 1° du code de l'environnement – dossier porté par la commune de CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

Par arrêté préfectoral en date du 23 septembre 2021, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par les articles R.123-1 à R.123-27 du code de l'environnement, **pendant 16 jours, du mardi 26 octobre 2021 à partir de 9h00 au mercredi 10 novembre 2021 jusqu'à 17h30.**

Du mardi 26 octobre 2021 à partir de 9h00 au mercredi 10 novembre 2021 jusqu'à 17h30:

- le dossier d'enquête publique, qui comprend notamment une note de présentation générale, une étude d'incidences et son résumé non technique, les plans afférents est consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Ain : <http://www.ain.gouv.fr> et sur le site de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne : <https://chatillon-sur-chalaronne.fr/>
- un poste informatique est mis à la disposition du public pour la consultation du dossier d'enquête et la formulation d'observations, à la mairie de CHATILLON-SUR-CHALARONNE désignée commune siège de l'enquête publique.
- les observations du public peuvent être adressées par mail, à l'adresse suivante : ddt-enquetes-publiques@ain.gouv.fr. Il est précisé que les pièces jointes annexées aux messages électroniques doivent avoir une capacité inférieure à 5 Méga-Octets (Mo). Ces observations électroniques seront mises en ligne sur le site internet des services de l'État dans les meilleurs délais.
- les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire-enquêteur, par correspondance, à l'adresse postale de la mairie de CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé, sont également déposés en mairies de CHATILLON-SUR-CHALARONNE et L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT pendant 16 jours, **du mardi 26 octobre 2021 à partir de 9h00 au mercredi 10 novembre 2021 jusqu'à 17h30**, afin que chacun puisse en prendre connaissance et déposer ses observations, aux heures habituelles d'ouverture au public des mairies.

Les observations et propositions par voie postale et écrites lors des permanences du commissaire enquêteur seront insérées dans le registre d'enquête de CHATILLON-SUR-CHALARONNE.

L'accueil du public en mairies de CHATILLON-SUR-CHALARONNE et L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT pour la consultation des documents et lors des permanences du commissaire-enquêteur s'effectuera dans le respect des termes de la LOI n° 2021-689 du 31 mai 2021 modifiée relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire de la COVID-19.

Monsieur Gérard DEVERCHERE, nommé commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif de Lyon, recevra les observations et propositions orales et écrites du public au cours des permanences suivantes, en mairies :

- L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT : **mardi 26 octobre 2021 de 9h à 12h**
- CHATILLON-SUR-CHALARONNE : **samedi 6 novembre 2021 de 9h à 12h**
- CHATILLON-SUR-CHALARONNE : **mercredi 10 novembre 2021, de 15h30 à 17h30.**

Par décision de l'Autorité Environnementale n°2020-ARA-KKP-2843 du 15 mars 2021 le projet est dispensé d'évaluation environnementale, à l'issue de l'examen au cas par cas en application de l'article R.122-3 du Code de l'environnement

Au terme de la procédure, le préfet de l'Ain est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 1° du code de l'environnement, assortie de prescriptions ou prendre une décision de refus motivée.

Toute personne souhaitant obtenir des informations complémentaires peut prendre contact auprès de la commune de Châtillon-sur-Chalaronne, maître d'ouvrage de l'opération, à l'adresse suivante : place de la Mairie 01400 Châtillon-sur-Chalaronne - Chargé d'opération : M. Didier Jaffre - téléphone: 04 74 55 04 33
mairie@chatillon-sur-chalaronne.org

Toute personne peut obtenir, sur sa demande et à ses frais, communication du dossier d'enquête publique auprès de la direction départementale des territoires, service protection et gestion de l'environnement.

Le public pourra prendre connaissance des rapports et des conclusions du commissaire-enquêteur à la direction départementale des territoires – service protection et gestion de l'environnement, en mairies de CHATILLON-SUR-CHALARONNE et L'ABERGEMENT-CLEMENCIAT ainsi que sur le site internet des services de l'État (www.ain.gouv.fr) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.